



#### OUVERTURE MAIRIE

du lundi au samedi,  
de 8h30 à 12h15

sauf le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedi  
de chaque mois

M. le Maire reçoit tous  
les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@orange.fr

Site: [www.mairie-distre.fr](http://www.mairie-distre.fr)

# DISTRÉ FLASH INFO

NOVEMBRE 2014



*Soucieux de réduire la petite et moyenne  
délinquance sur notre territoire,*

*La Gendarmerie Nationale organise une  
réunion publique :*

**le mercredi 10 décembre 2014, à 18h,  
dans la salle de l'Amitié (cour de la Mairie),**

**pour vous présenter le dispositif de « participation  
citoyenne » qui repose sur l'adhésion forte et respon-  
sable des citoyens.**

## TÉLÉTHON

Le 22 NOVEMBRE 2014

*A DISTRÉ*

# BELOTHON

*Concours de belote organisé par le Conseil Municipal « enfants »  
dans la salle de l'Amitié, à la Mairie*

Un séjour pour 4 personnes  
dans une agréable région de France  
pour l'équipe gagnante

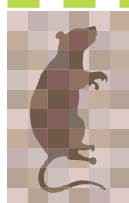
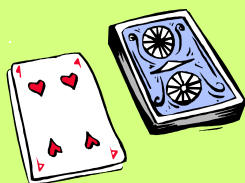


... et des lots pour toutes les équipes.

Engagement **15 €** par équipe entièrement reversés AU TÉLÉTHON

Inscriptions au 02.41.50.28.50 ou au 06.30.10.31.77  
avant le 18 novembre (places limitées)

Début des opérations: 20h Première partie: 20H30



**DISTRIBUTION DE RATICIDE**  
**Samedi 15 novembre 2014, de 9h à 12h, à la Mairie.**

*Merci de passer commande à la Mairie  
avant le 10 novembre.*



## NOUVELLES ELECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS DE DISTRÉ - DECEMBRE 2014



Tu es élève de CM2, de 6<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup>, tu peux, si tu le veux, participer aux élections municipales qui auront lieu le **vendredi 12 décembre 2014**, à la Mairie de Distré, en te présentant comme candidat pour être élu et siéger au conseil municipal "enfants" de Distré.

**Le Conseil municipal d'enfants** est composé de 15 membres, de CM2, de 6<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup> élus à la majorité. Il est renouvelable dans sa totalité tous les 3 ans. Il se réunira au minimum 3 fois par an, dans la salle du conseil de la Mairie, en présence d'élus adultes. **Début du mandat:** 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Les électeurs** sont les enfants de CE2, CM1 et CM2 scolarisés dans l'école des Vignes de Distré et tous les enfants de CM2, de 6<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup> domiciliés à Distré.

**Les candidats** sont les enfants, élèves de CM2, de 6<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup>, autorisés par leurs parents à être candidats et qui se seront obligatoirement inscrits en Mairie avant le 5 décembre 2014.

**Le Maire et les adjoints** sont élus pour 3 ans, parmi les 15 conseillers municipaux enfants élus mais le Maire devra obligatoirement être domicilié sur la Commune de Distré.

### **Déroulement:**

- **Avant le 5 décembre 2014**, dépôt des candidatures en Mairie ou à l'école des Vignes.
- **Avant le 10 décembre**, distribution et envoi des bulletins de vote aux candidats.
- **Avant le vendredi 12 décembre, à 12 h**, dépôt en Mairie, des votes par correspondance des électeurs qui ne peuvent pas venir voter en Mairie le vendredi 12 décembre, à 14h.
- **Vendredi 12 décembre 2014, dès 14 h**, à la Mairie, élections avec les enfants de l'école des Vignes de Distré contrôlées par les élus adultes, puis proclamation des résultats.
- **En janvier 2015**, élections du Maire et des adjoints.
- **Le Samedi 17 janvier 2015**: Présentation du nouveau conseil municipal « enfants » à la population, lors de la cérémonie des vœux de M. Le Maire.

Eric Touron, Maire de Distré

**Pour être candidat**, il faut renvoyer ce document complété en Mairie de Distré, impérativement **avant le vendredi 5 décembre 2014**.

NOM:.....

Prénom:.....

Date de naissance:.....

Classe:  CM2  6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>

Etablissement scolaire: .....

Adresse:.....

OUI

Je me présente comme candidat au Conseil Municipal "enfants" de Distré de décembre 2014

Signature du candidat

*Si votre enfant est candidat, nous vous demandons de compléter ceci:*

*Nous, soussignés, M.....,*

*autorisons notre enfant.....*

*à être candidat(e) au conseil municipal « enfants » de Distré, lors de l'élection du vendredi 12 décembre 2014.*

*Signatures des parents*